

Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. À cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Contacts utiles

Communes :

Incourt (010 88 90 85)

Grez-Doiceau (010 84 83 55)

Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Association :

La Truite Grezienne (010 41 62 94)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53

Fax : 010 62 57 42

E-mail : contrat.riviere@cwbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 1300 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.



Le Piétrebais



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

Le Piétrebais et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités du **Piétrebais** et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la *Dyle*. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces pan-

neaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

Le Piétrebais, près de Chapelle-Saint-Laurent



Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

La vallée du Piétrebais, c'est aussi :

Le Beusart

Ruisseau Chapelle Saint - Laurent

Une rivière aux richesses insoupçonnées !

Le Piètrebais prend sa source à proximité du lieu dit les « Fosses Copettes » sur le territoire d'Incourt. Il traverse ensuite les villages de Piètrebais, Chapelle-Saint-Laurent, Cocrou et enfin Grez. Après un parcours d'environ 8 km, les eaux du Piètrebais se jettent dans le Train, qui rejoindra la Dyle en aval d'Archennes. Le Ruisseau Chapelle-Saint-Laurent, quant à lui, prend naissance dans un ravin qui sépare les anciennes communes de Roux-Miroir et de Biez. Il vient grossir les eaux du Piètrebais, après avoir serpenté pendant 2,5 km.



Le Piètrebais en amont du village de Piètrebais

Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

Les eaux du Piètrebais présentent une qualité moyenne sur l'ensemble de son parcours. Il ne semble pas trop souffrir de sa traversée du village du même nom, bien qu'il serve de réceptacle pour toutes ses eaux usées ainsi que celles de Chapelle-Saint-Laurent. Plus en aval, son débit s'accroît et la rivière traverse des zones humides et des prairies, ce qui favorise sa capacité naturelle à éliminer partiellement la pollution (auto-épuration). À noter, la présence d'un petit

affluent forestier qui fait figure d'exception, le Beusart, avec une qualité des eaux presque bonne. Le Train bénéficie donc de l'apport des eaux de moyenne qualité du Piètrebais, qui diluent la pollution présente dans ses eaux. La pose de collecteurs d'eaux usées dans vallée du Piètrebais devrait améliorer significativement la qualité de l'eau du Piètrebais à Incourt et, en aval, dans le Train à Grez-Doiceau.

Les poissons du Piètrebais

Dans les eaux du Piètrebais aval, on dénombre 2 espèces de poissons : le chabot et la truite fario. La présence du chabot et de la truite fario dans les eaux du Piètrebais nous indique une bonne qualité de ses eaux. Le chabot fait partie des espèces protégées à l'échelle européenne par le programme Natura 2000, qui s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent.

La tuite fario ou truite de rivière

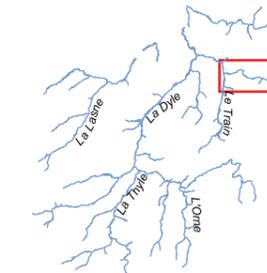
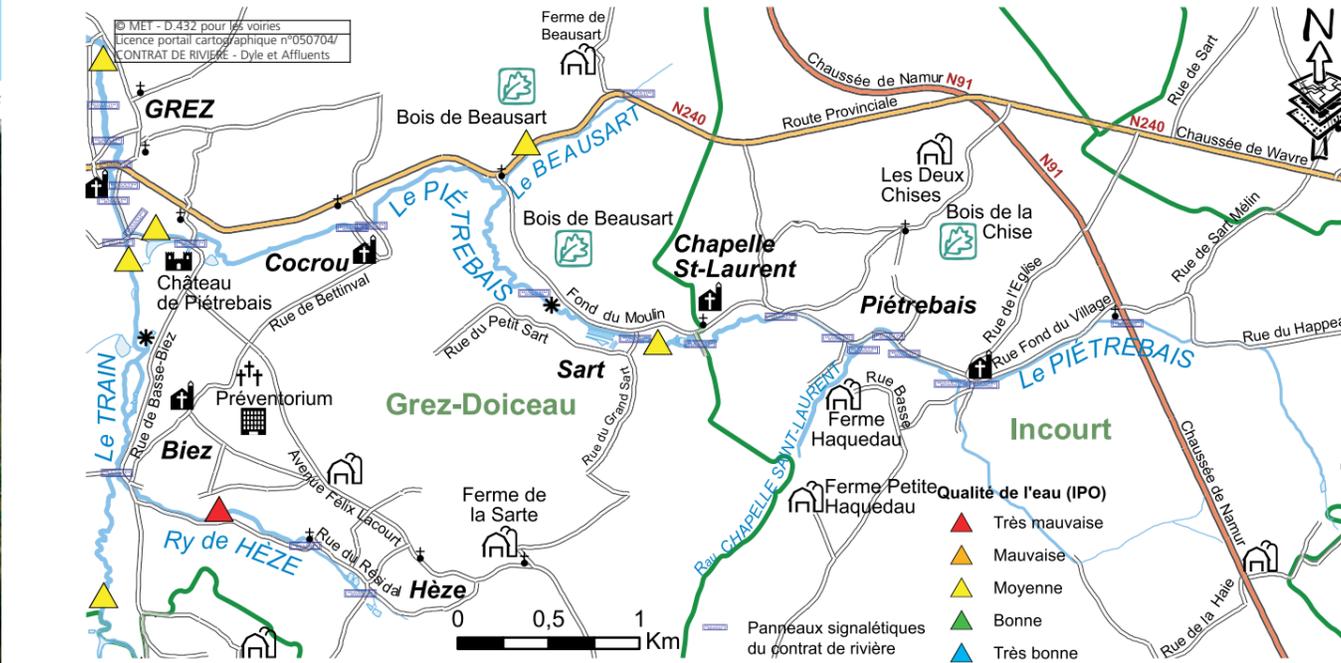


Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège

Le chabot, espèce protégée (10-15 cm)



Le Piètrebais traversant... Piètrebais



Un patrimoine naturel à sauvegarder

La vallée du Piètrebais est jalonnée par différents sites naturels dont le plus intéressant est composé par le fond de vallée et le « bois de Beusart ». Une aulnaie occupe une région de sources dans le fond de la vallée tandis que le versant de la rive droite est couvert de bois (chênes, hêtre, orme, bouleau, érable, robinier, charme et frêne). La « sablière de Chapelle-Saint-Laurent », située dans un valon sec affluent du Piètrebais, constitue également un site naturel digne d'intérêt. Cette sablière comprend une partie arrêtée et une partie active où l'activité extractive semble toutefois très réduite. Le site présente des secteurs sableux peu étendus mais hébergent une colonie d'hirondelle de rivage.



Le Beusart coulant à travers le bois de Beusart

L'état naturel du Piètrebais est modérément dégradé

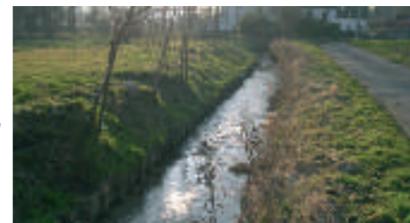
Sur le territoire d'Incourt, l'aspect naturel du Piètrebais est modérément dégradé. Précisons que le tronçon compris entre Chapelle-Saint-Laurent et le bois de Beusart est assez préservé grâce à la présence de prairies et de bois. En dehors de cette partie, on constate que la vallée du Piètrebais est relativement urbanisée. Les berges naturelles du cours d'eau sont, quant à elles, de qualités variables. Elles sont relativement préservées, excepté dans les traversées de villages (Piètrebais, Chapelle-Saint-Laurent, Cocrou et Grez-Doiceau) où les berges sont stabilisées ou bien canalisées.

Un peu d'histoire

Dans le nord de la Wallonie, là où les établissements germaniques étaient plus nombreux, notamment dans le Brabant wallon, l'influence germanique sur le latin a été plus importante qu'ailleurs. Ainsi, le sens originel du mot Piètrebais provient du germanique baki 'ruisseau', en wallon bâ, et de l'anthroponymie Peter et signifie 'ruisseau de Peter'. Ce cours d'eau a donné son nom à une partie de la zone d'habitat qui s'est développée, au fil du temps, à ses abords immédiats. Lorsque l'on compare les nomenclatures actuelles avec les listes collectées au 19^e siècle, on constate que les noms des cours d'eau connaissent de nombreux changements. Par exemple, le Piètrebais s'appelait jadis le ruisseau Saint-Denis. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles, Racine, 2005)

Anecdote des « pierres qui poussent » : « En 1924, le curé de Piètrebais décrivait, sur le flanc de la vallée, les « Grossès pîres ». Elles étaient, croyait-on, habitées par des nutons. Selon certains, ce sont ces pierres qui auraient donné le nom au ruisseau Piètrebais (Piter-beek). Leur port dressé et imposant, faisait dire aux agriculteurs de l'époque que ces mégalithes poussaient. » (in Brabant wallon au fil des jours et des saisons, éditions de l'ARC, 1998)

Le Piètrebais à Cocrou



Le Piètrebais à Grez, peu avant qu'il ne se jette dans le Train

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Dyle, Train et Nethen) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).

